



## 188991 - Le jugement du fait d'informer le malade de l'imminence de sa mort

---

### question

Est il permis au médecin d'informer un malade de l'imminence de sa mort?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il convient que le visiteur du malade ou celui qui se trouve dans sa proximité comme le médecin traitant console le malade de manière à lui donner de l'espoir quant à sa survie. Il faut qu'il lui fasse croire que son cas n'est pas grave, qu'il lui donne la bonne nouvelle concernant son rétablissement, son retour au bon état de santé nécessaire à une longue existence.

Al-Bokhari (3936) a rapporté que Saad ibn Abi Waqqas (P.A.a) a dit: «Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) se rendit à mon chevet lors de son pèlerinage d'adieu puisque j'étais sérieusement malade..Il me dit: **J'espère que tu survivras d sorte que des gens profiteront de toi et que d'autres souffriront à cause de toi, etc.** Cela (la nécessité de consoler le malade) s'atteste dans ce qui est prouvé scientifiquement, à savoir que le facteur psychologique peut aider le malade à répondre positivement au traitement et faciliter la guérison. Dès lors, plusle moral du malade est bon, plus le traitement est rapide et efficace.

Deuxièmement, tenir le malade au courant de l'évolution réelle de sa maladie et lui faire comprendre qu'elle peut entraîner sa mort doit faire l'objet d'un examen détaillé: si la transmission d'une telle information n'aggrave pas la maladie, il est en principe permis de le faire tout lui rappelant qu'il est aussi possible qu'il s'en sorte. On peut, par exemple, lui tenir ce langage: des gens déjà atteints de la même maladie que vous ont été guéris grâce à Allah ou d'autres



expressions qui suscitent l'espoir d'être guéri chez le malade. Si, en revanche, la transmission de l'information peut détériorer l'état du malade, il vaut mieux ne pas la lui transmettre.

**Cheikh Ibn Outhaymine** (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: Si le médecin sait que le malade souffre d'une maladie chronique comme un cancer, par exemple, doit-il en informer le malade directement ou se contenter de y faire allusion sans le lui expliquer clairement, de peur que cela ait un impact psychologique fatal? Que devrait faire le médecin si le malade lui pose une question directe et précise sur la nature de la maladie? Doit-il lui dire la vérité, quelles que soient les conséquences? Comment devait-il se comporter?

Voici sa réponse (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): Cela varie en fonction de l'état des malades. Certains d'entre eux sont psychologiquement forts et ne se soucient pas trop de savoir si leur maladie est mortelle ou pas. De tels malades peuvent être informés de la réalité car un malade peut entretenir des relations spéciales avec les membres de sa famille ou avec l'ensemble des gens et veut corriger les erreurs qui les ont entachées. On doit informer un tel malade de la réalité. Cela ne lui nuirait pas. Allah soit loué. Si, en revanche, le malade est faible de personnalité et si on craint qu'en l'informant de la réalité de l'issue fatale de sa maladie, il va subir un coup profond et se souciera outre mesure de sa maladie (il vaut mieux s'en abstenir).. Il est bien connu que quand un malade se focalise excessivement sur sa situation, sa maladie s'aggrave et que s'il cherche à se divertir et à oublier sa maladie comme si elle n'existait plus, cela contribue efficacement à son traitement.. La question varie en fonction des gens.. Extrait d'une conférence sur le thème: orientations pour le médecin musulman

**Cheikh Abdoul Karim al-Khoudayr** (Puisse Allah le garder) a été interrogé en ces termes: J'ai entendu que quand la maladie d'une personne de mon village s'est aggravée, on l'a amené chez le médecin pour recevoir un traitement. Mais le médecin a dit aux accompagnateurs du malade que celui-ci allait mourir dans quinze jours. Au bout de ce délai, le malade a rendu l'âme et les gens ont été très frappés par la précision avec laquelle le médecin s'est prononcé.. Quelle est l'opinion de votre éminence sur cette question?

Voici la réponse de son éminence: « Peut-être le médecin n'a-t-il fait qu'un pronostic fondé sur



son observation de l'état du malade et ce qu'il sait concernant sa gravité. Il n'est certainement pas permis d'affirmer catégoriquement qu'Untel va mourir après tant ou tant(de jours) car nul ne sait quand il va mourir à plus forte raison quand un autre va le faire. Allah le Très haut dit à ce propos: **et personne ne sait dans quelle terre il mourra.** (Coran,31:34)»

Prédire la mort d'une personne donnée à un jour précis et de manière tranchée n'est pas permis car cela revient à prétendre connaître le mystère divin. Si on dit: Untel pourrait mourir après une période.. ou après quelques jours, en se fondant sur l'état de sa maladie et en ne faisant qu'un pronostic, cela est sans inconvénient. Mais il convient de ne pas diffuser une telle information ni la faire entendre au malade ou à ses parents car cela peut avoir un impact psychologique néfaste sur le malade et aggrave sa maladie comme il peut avoir le même impact sur ses proches. Il vaut mieux taire une telle information et ouvrir la porte de l'espoir au malade et aux siens en leur faisant croire qu'il sera guéri avec la permission d'Allah et que sa maladie va disparaître ou d'autres propos allant dans le même sens." Allah le sait mieux.